



AVIS D'APPEL D'OFFRES n° 001/2024/ABV/ REWarD/PI

Projet : *Inversion des tendances à la Dégradation des Ecosystèmes et des Ressources en eaux dans le Bassin de la Volta (REWarD- Volta River Basin)*

Composante 2. Renforcement de la planification transfrontalière, de la coordination et des capacités régionales et nationales -
Résultat 2.1 La coordination transfrontalière s'est améliorée -
Produit 2.1.1 Coordination régionale fonctionnelle et comités nationaux d'utilisateurs d'eau intersectoriels / interministériels établis -
Activité 2.1.1.3 : Renforcement des capacités de l'ABV

Titre : *Mission d'élaboration d'un document détaillé de projet sur la gestion intégrée des espèces aquatiques envahissantes dans le bassin de la Volta*

Durée : Quarante (40) Hommes Jours (HJ) étalés sur une période calendaire de quatre-vingt-dix (90) jours

Date de Publication : 04/11/2024

Date de Clôture : 16/12/2024

1 Contexte et justification de la mission

1.1 Bref aperçu du bassin de la Volta

Le bassin de la Volta est le 9^{ème} plus grand bassin fluvial transfrontalier d'Afrique subsaharienne. Il couvre une superficie d'environ 398 390 km². Les ressources du bassin sont partagées entre ses six (6) pays riverains que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Togo.

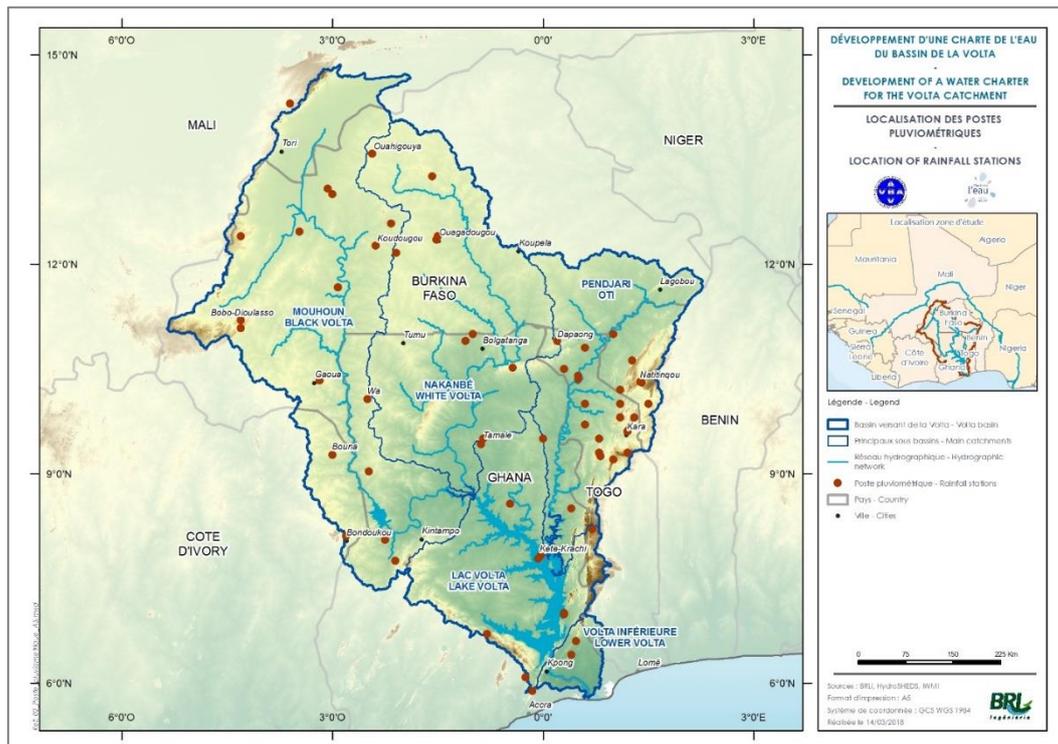


Figure 1 : Carte du bassin de la Volta

Dans ce bassin, il y vit une population estimée à 19 millions en 2000, à 25 Millions en 2010, à 29,1 millions en 2016 et qui atteindra selon les prévisions, 35 millions d'habitants en 2025. Cette population est à 70% rurale avec des taux annuels de croissance très dynamiques compris entre 2,5 et 3% selon les pays (données Banque mondiale depuis 2000) et les principaux foyers se concentrent autour des grandes villes du bassin (Accra/Tema, Tamale, Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Koudougou, Kara) et sur le pourtour sud du Lac Volta.

Les effets conjugués du changement climatique et de la pression démographique de plus en plus forte avec des demandes en eau sans cesse croissantes pour satisfaire les multiples besoins vitaux dans le bassin, ont généré des phénomènes environnementaux tels que : la déforestation, la dégradation des terres et des eaux, les pollutions de diverses origines (agricole, artisanale, industrielles et surtout minières), l'ensablement et l'assèchement des plans et cours d'eau, la prolifération des plantes aquatiques envahissantes, la perte de la biodiversité aquatique et terrestre, etc.

Prenant conscience des tendances à la baisse de la disponibilité des ressources en eau (quantité et qualité) et à l'augmentation vertigineuse des besoins en eau tant pour les divers usages que pour les écosystèmes aquatiques et terrestres, les Etats membres, suivant leurs spécificités, ont initié des projets conjoints de gestion rationnelle et d'utilisation optimale des ressources en eau,

en vue du renforcement de leur coopération ainsi que la résilience de leurs populations face aux effets néfastes du changement climatique dans le bassin.

Aussi, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays du bassin de la Volta ont adopté la Convention portant statut du fleuve Volta et création de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV), ainsi que les Statuts de l'ABV respectivement les 19 janvier et 16 novembre 2007.

C'est ainsi que l'ABV a adopté comme vision « *un bassin partagé par des partenaires mus par une bonne volonté et un esprit de coopération, gérant les ressources en eau de manière rationnelle et durable pour leur développement socioéconomique global* ». Elle a pour mandat de « *promouvoir une concertation permanente et un développement durable pour un partage équitable des bénéfices en vue de la réduction de la pauvreté et d'une meilleure intégration socio-économique* ».

Dans l'accomplissement de son mandat, l'ABV s'est dotée en 2013, d'un Programme d'Action Stratégique (PAS) 2014 – 2024 du bassin qui a été développé en se basant sur les conclusions de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) du bassin (PNUE-GEF Volta, 2012) et sur les résultats d'un vaste processus de consultation des parties prenantes. Le PAS du bassin de la Volta est mis en œuvre à travers des projets et programmes dont le projet “***Inversion des tendances à la Dégradation des Ecosystèmes et des Ressources en eau dans le Bassin de la Volta / Reversing Ecosystem and Water Degradation in the Volta River Basin (REWarD – Volta River Basin)***” développé en étroite collaboration entre le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV), le Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest (GWP-AO) et les acteurs nationaux.

Le projet REWarD – Volta River Basin, financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), vise à inverser les tendances à la dégradation des écosystèmes et des ressources en eau et à soutenir le développement intégré basé sur les écosystèmes dans le bassin de la Volta par le renforcement de la gouvernance transfrontalière, la restauration et la conservation des écosystèmes pour des moyens de subsistance durables.

1.2 Justification de la mission

Le bassin de la Volta héberge une abondance de ressources naturelles ainsi qu'un riche ensemble d'écosystèmes dont plusieurs sont d'importance mondiale y compris des sites Ramsar (Pendjari, Accra), qui fournissent des services écosystémiques essentiels et diversifiés, à la fois terrestres et aquatiques. Cependant, les écosystèmes du bassin sont continuellement menacés par de multiples facteurs liés aux actions anthropiques mais également aux contraintes dues à la variabilité et au changement climatiques. Selon l'ADT (ABV, 2012), le bassin de la Volta connaît des niveaux élevés de dégradation de l'eau aux plans quantitatif et qualitatif, d'érosion côtière, de perte de sol et de couverture végétative et de dégradation des écosystèmes, de sédimentation accrue des rivières, de prolifération des espèces aquatiques envahissantes.

En effet, les problèmes de qualité de l'eau marqués entre autres par des concentrations importantes en matières organiques, en résidus azotés et phosphates favorisent l'eutrophisation

des milieux aquatiques et la prolifération de plantes aquatiques envahissantes comme la jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*), la laitue d'eau (*Pistia stratiotes*) et la fougère d'eau (*Salvinia molesta*) (UNEP-GEF Volta Project, 2013), le typha (*Typha australis*, *Typha domingensis*), le *Mimosa pigra* etc..

Cette situation entraîne entre autres, (i) la diminution de l'oxygène et de la biodiversité ainsi que de la richesse en ressources halieutiques, (ii) la pénibilité de la navigabilité des plans et cours d'eau, (iii) la réduction quantitative de la disponibilité en eau induisant des difficultés pour l'approvisionnement en eau potable¹, l'irrigation et les autres usages. Les impacts de ce phénomène de prolifération des espèces aquatiques envahissantes sont la réduction des opportunités économiques du fait de la déstructuration ou voire la destruction de la base des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'énergie, du transport et de la foresterie et in fine, de manière directe ou indirecte leur contribution à la pauvreté, aux migrations et à l'instabilité sociale.

En vue de contribuer à la mise en place des réponses appropriées et durables à ces problématiques, le Projet **REWARD – Volta Basin** a prévu de soutenir l'Autorité du Bassin de la Volta à développer un document détaillé de projet sur la gestion intégrée des espèces aquatiques envahissantes dans le bassin de la Volta.

Les présents termes de référence décrivent les objectifs, les résultats attendus, la démarche méthodologique pour la conduite de la mission d'élaboration du document de projet détaillé sur la gestion intégrée des espèces aquatiques envahissantes dans le bassin de la Volta.

2 Objectifs de la mission

L'objectif principal de la mission est d'élaborer un document détaillé de projet régional sur la gestion intégrée des espèces aquatiques envahissantes dans le bassin de la Volta.

De façon spécifique, la mission vise à :

1. établir l'état des lieux de la gestion des espèces aquatiques envahissantes dans le bassin de la Volta assorti des bonnes pratiques de gestion et de valorisation, des problématiques principales et des défis majeurs à relever sur la base de la documentation existante et des entretiens avec des personnes ressources, etc. ;
2. élaborer et faire valider une note de justification y compris l'argumentaire pour le développement du projet régional sur la gestion intégrée des espèces aquatiques envahissantes dans le bassin de la Volta ;
3. élaborer et faire valider, par l'ABV et ses partenaires :
 - (i) une note conceptuelle succincte ;
 - (ii) une note conceptuelle détaillée ;
 - (iii) le document détaillé de projet régional y compris les modalités de sa mise en œuvre, les arrangements institutionnels, le cadre logique, le budget détaillé, le mécanisme de son financement ainsi que le mécanisme de suivi-évaluation .

¹ les plantes gênent les systèmes de pompage qui tombent en panne

3 Résultats attendus de la mission

Les résultats attendus de la mission sont :

4. l'état des lieux de la gestion des espèces aquatiques envahissantes dans le bassin de la Volta est élaboré assorti des bonnes pratiques de gestion et de valorisation, des problématiques principales et des défis majeurs à relever et est intégré à la note de justification du projet régional ;
5. une note de justification et la Note conceptuelle détaillée du projet régional de gestion intégrée des espèces aquatiques envahissantes dans le bassin de la Volta, y compris l'argumentaire du projet détaillé, est élaborée et validée par l'ABV et ses partenaires ;
6. la note conceptuelle détaillée ainsi que le document détaillé de projet régional sur la gestion intégrée des plantes aquatiques envahissantes dans le bassin de la Volta y compris les modalités de sa mise en œuvre, les arrangements institutionnels, le cadre logique, le budget détaillé, le mécanisme de son financement ainsi que le mécanisme de suivi-évaluation, sont élaborés et validés par l'ABV et ses partenaires.

4 Principaux livrables escomptés, durée et période de la mission

Le tableau ci-dessous présente les principaux livrables attendus ainsi que la durée et la période calendaire de conduite de la mission.

Livrables escomptés et validation	Durée	Période
Livable 1. : Version finale après validation du rapport de démarrage de la mission contenant (i) la méthodologie détaillée intégrant les méthodes, les outils et le calendrier détaillé de conduite de la mission ; (ii) une note conceptuelle succincte, (iii) le sommaire de la note conceptuelle détaillée et (iv) la liste des données et informations complémentaires nécessaires à collecter pour élaborer le document détaillé de projet régional	10 HJ	T0 + 15 jours
Validation par l'ABV et les partenaires	1 semaine	T0 + 22 jours
Livable 2. : (i) Note de justification du projet régional ; (ii) Versions provisoire et finale après validation de la note conceptuelle détaillée et du sommaire du document détaillé de projet régional	10 HJ	T0 + 30 jours
Validation par l'ABV et les partenaires	2 semaines	T0 + 44 jours
Livable 3. : Versions provisoire et finale après validation du document détaillé de projet régional.	20 HJ	T0 + 90 jours
Total	40 HJ	90 jours

Tous les livrables seront fournis sous format électronique.

Concernant les canevas de rédaction à proposer, le Consultant devra s'inspirer de ceux d'un

certain nombre de guichets de financement dont ceux du Fonds Vert Climat, du Fonds d'Adaptation, du Fonds pour l'Environnement Mondial, de la Banque Mondiale et des autres Organisations Multilatérales de développement, etc.

5 Mandat du consultant

Les principales tâches du Consultant sont les suivantes :

1. faire une revue de toute la documentation existante sur le bassin de la Volta notamment sur les bonnes pratiques de gestion et de valorisation ainsi que les problématiques en lien avec l'état, la dynamique et la gestion des espèces aquatiques envahissantes ;
2. élaborer et faire valider par les partenaires: (i) la méthodologie détaillée intégrant les méthodes, les outils et le calendrier détaillé de conduite de la mission ; (ii) la liste des données et informations complémentaires nécessaires à collecter pour produire le document détaillé de projet régional ;
3. collecter auprès des Etats membres de l'ABV, des organisations non gouvernementales, des autres acteurs et partenaires du bassin, les données et informations complémentaires nécessaires pour l'élaboration du document détaillé de projet régional ;
4. élaborer et faire valider par l'ABV et ses partenaires, les versions provisoires et finales de tous les livrables attendus de la mission.

6 Démarche méthodologique

La présente mission sera conduite sous la supervision de la Direction Exécutive de l'ABV et du Secrétariat Exécutif du GWP-AO. Elle sera basée sur :

- la revue documentaire, les entretiens et les échanges avec les parties prenantes ;
- l'élaboration et la validation de la note de justification du projet régional et de la note conceptuelle succincte ;
- l'élaboration et la validation des versions provisoires (*i*) de la note conceptuelle détaillée et (*ii*) du document de projet régional détaillé.

Les rapports diagnostics de l'ABV, les rapports thématiques, les documents de politiques et de stratégies régionales et les autres documents d'orientation de l'ABV et de ses partenaires seront mis à la disposition du Consultant pour revue documentaire et exploitation. Le Consultant proposera une démarche méthodologique qui sera présentée et validée par les parties prenantes au démarrage de la mission tout en précisant les moyens de communication entre le consultant et les parties prenantes (ateliers en présentiel, réunions virtuelles ou hybrides, etc.)

Le consultant veillera à prendre en compte les aspects transversaux tels que le Genre, la jeunesse, la sécurité, la paix, l'environnement dans la démarche d'élaboration du document détaillé de projet.

7 Profil du Consultant

La présente mission sera conduite par un bureau d'études ou une équipe de consultants ayant une expérience avérée en élaboration des projets de développement rural.

Le cabinet devra disposer d'un personnel clé composé au minimum de :

1. **Un (e) Chef(fe) de mission**, ayant au moins un diplôme de niveau BAC+5 (MSc ou plus) ou tout autre diplôme équivalent en sciences de l'eau ou de l'environnement (gestion des ressources naturelles, agriculture, etc.) ou dans tout autre domaine ou discipline connexe

(géographie, biochimie,...) avec plus de dix ans d'expériences dans le domaine de la gestion des ressources en eau/naturelles et des changements climatiques ;

Il/elle doit faire preuve d'une expérience réussie dans la conception d'au moins trois (03) projets régionaux de développement i.e. ayant reçu l'accord de financement des Partenaires dans la gestion des ressources en eau/naturelles ou des changements climatiques. Il/elle doit avoir une très bonne connaissance du bassin de la Volta et une connaissance avérée dans la gestion des milieux aquatiques et surtout des plantes aquatiques envahissantes. Le/la consultant(e) doit avoir également des expériences de travail avec les gouvernements nationaux, les Organismes de Bassins Transfrontaliers et les communautés à la base ;

2. **un(e) Expert(e) Planificateur(trice)** ayant au moins un diplôme de niveau BAC+5 (MSc ou plus) ou tout autre diplôme équivalent en sciences sociales ou en sciences économiques ou en planification ou dans tout autre domaine ou discipline connexe avec au moins cinq (5) ans dans le développement des outils de planification, des stratégies ou des politiques. Il/elle doit justifier des expériences probantes dans le montage et/ou la gestion des projets de développement en Afrique et davantage dans le bassin de la Volta. Il/elle doit avoir une bonne capacité de rédaction.

Les Experts doivent justifier de la maîtrise d'au moins l'une des deux langues (français et anglais) de travail de l'ABV et d'une bonne connaissance de l'autre.

8 Présentation des offres de soumission

Les bureaux d'études intéressés et ayant les qualifications et expériences requises, sont invités à soumettre **séparément** une offre technique et une offre financière complètes, conformément au présent DAO.

Les offres rédigées en langue française ou anglaise devront comporter, entre autres :

► **l'offre technique comprenant :**

1. une lettre de soumission datée et signée, mentionnant la disponibilité immédiate du bureau d'études;
2. une liste des missions similaires avec les références et les attestations de bonne fin d'exécution du bureau d'études ou des experts.
3. Des commentaires sur la compréhension et des observations sur les termes de référence ;
4. la méthodologie détaillée envisagée pour la réalisation de la mission décrivant les étapes, méthodes et outils proposés ainsi que des livrables ;
5. le chronogramme détaillé des activités à mener pour chaque livrable ;
6. les Curriculum Vitae détaillés signés et datés et diplômes légalisés du personnel clé contenant leurs expériences en lien avec la mission et les preuves nécessaires (références du commanditaire, attestation de bonne fin d'exécution) et leurs diplômes ;

► **l'offre financière comprenant :**

7. la lettre de soumission datée et signée et indiquant le montant de l'offre en chiffres et en lettres ;

8. un budget détaillé en lien avec chaque livrable, les honoraires et frais ventilés par homme/jour et par unité ;
9. le cadre de présentation du budget renseigné, daté et signé (**Cf. Annexe 1**).

9 Conditions fiscales

En conformité avec les dispositions fiscales en vigueur au Burkina Faso prévues dans la loi de finances y afférente exercice 2024, une retenue à la source sera appliquée sur le montant des honoraires du Consultant. Le pourcentage de la retenue varie en fonction de l'aptitude du prestataire à justifier d'une immatriculation à l'identifiant financier unique (IFU). Cette retenue sera versée par la Direction Exécutive de l'ABV auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI).

Le paiement de la facture d'un Consultant (s'il n'est pas du Burkina Faso) se fera en montant net après déduction des retenues à la source de 20% sur le montant hors taxes s'il ne fournit pas une attestation de domiciliation fiscale qui est un document délivré par l'Administration fiscale de son pays et prouvant qu'il est en règle vis-à-vis du fisc. Ce document permettra de ne plus appliquer la retenue à la source au Burkina pour respecter le règlement portant sur la non double imposition dans l'espace UEMOA.

10 Dépôt des offres de soumission

L'offre technique et l'offre financière signées et adressées à Monsieur le Directeur Exécutif de l'ABV, doivent être transmises/déposées en format électronique sous format PDF dans deux (2) fichiers différents (avec reconnaissance des caractères) protégés par des mots de passe avec le titre « **D'APPEL D'OFFRES n° 001/2024/ABV/REWARD/PI pour l'élaboration du document détaillé de projet sur la gestion intégrée des espèces aquatiques envahissantes dans le bassin de la Volta** » au plus tard le **16/12/2024** à 17 heures 00, heure locale du Burkina Faso.

La transmission ou le dépôt se fait (i) soit par email à l'adresse secretariat.abv@gmail.com, soit dans le Cloud ([REWARD-OFFRES-BIDS](#)) dont le lien <https://1drv.ms/f/s!Aq3Wc5LbHdU7iZk8UiKNYT377HxIww?e=7yDJdN> en suivant les instructions de dépôt.

Il est à noter ce qui suit :

1. Le nom de la personne détentrice des mots de passe, ses coordonnées téléphoniques/whatsapp, Skype et adresse email doivent être communiqués par email après l'envoi/dépôt. La Direction Exécutive de l'ABV contactera cette personne pour prendre part à la séance de la commission d'évaluation des offres consacrée à l'ouverture des dossiers de soumission.
2. Avant ou au cours de la séance d'ouverture des dossiers techniques, la personne détentrice des mots de passe devra communiquer à l'adresse email dédiée (secretariat.abv@gmail.com) ou séance tenante les mots de passe en vue de l'accès au dossier technique par la commission d'évaluation.
3. Les soumissionnaires ne doivent pas accepter des demandes de mots de passe provenant d'autres personnes.

4. Par mesure de prudence et pour des raisons de sûreté, les soumissionnaires **doivent garder** par devers eux une **version identique à tous points de vue de leurs offres technique et financière soumises sans mot de passe** qui pourraient être requises par la commission en cas de problèmes avec les versions protégées par des mots de passe.

11 Validité des offres

Les soumissionnaires resteront engagés sur une période de quatre-vingt-dix (90) jours pour compter de la date d'ouverture des offres.

12 Type de consultation et Evaluation des offres

La méthode de sélection est la Sélection Fondée sur la Qualité technique et le Coût (SFQC) :

- St = 80% de la note globale
- Sf = 20% de la note globale.

L'offre sélectionnée sera celle qui présentera l'offre technique la plus robuste, soutenue par l'analyse la plus avancée et l'offre financière présentant le meilleur rapport prix/qualité selon les critères ci-dessous :

Critère / sous critère	Score max
Qualité de l'offre technique (30%)	30
Expérience du cabinet 2 points par mission similaire	6
Compréhension et les observations sur les termes de référence	5
Méthodologie proposée pour la réalisation de la mission décrivant les étapes, méthodes et outils proposés ainsi que des livrables	15
Chronogramme détaillé des activités à mener pour chaque livrable	4
Personnel clé (50%)	50
Poste 1 : un(e) Chef(fe) de mission, Expert(e) en gestion des ressources en eaux, gestion des plantes aquatiques envahissantes et tout autre domaine connexe (environnement, aménagement et gestion des ressources naturelles, agriculture, etc.),:.....(30%)	30
Qualifications d'ordre général	6
Être titulaire d'un Diplôme de Master (minimum) dans les domaines concernés (un Doctorat/PhD constitue un grand atout). - Diplôme non-conforme (niveau ou/et domaine) = 0 point ; - Diplôme conforme/master= 4 points ; - Doctorat/PhD = 6 points	6

Adéquation pour la mission	24
Expérience réussie dans la conception d'au moins trois (03) projets régionaux de développement ayant reçu l'accord de financement des Partenaires dans le domaine de la gestion des ressources en eau/naturelles, la gestion des plantes aquatiques envahissantes dans la région au cours des cinq dernières années, notamment avec les mécanismes de financement climatiques (FA, FEM, GCF, UE et autres partenaires).. : - <i>Moins de trois (3) projets = 00 point;</i> - <i>Trois (3) projets = 10 points;</i> - <i>Plus de trois (3) projets = 1 point par mission projet supplémentaire dans la limite de 4 points.</i>	14
Justifier de bonnes connaissances dans les domaines de la gestion intégrée des ressources en eau et secteurs associés (environnement, gestion du changement climatique, gestion des ressources naturelles, etc.). <i>1 point par référence pertinente</i>	2
Expériences probantes dans le domaine de la gestion des plantes aquatiques envahissantes, la gestion des impacts du changement et de la variabilité climatiques. <i>1 point par expérience</i>	5
Expériences de travail avec les gouvernements nationaux, les Organismes de Bassins Transfrontaliers et les communautés à la base <i>1 point par expérience</i>	3
Poste 2 : un(e) Expert(e) Planificateur(trice) (20%)	20
Qualifications d'ordre général	6
Être titulaire Diplôme de niveau BAC+5 en Sciences sociales ou tout autre diplôme jugé équivalent - <i>Diplôme non-conforme (niveau ou/et domaine) = 0 point ;</i> - <i>Diplôme conforme = 4 points.</i>	6
Adéquation pour la mission	12
Justifier des expériences probantes dans le développement des projets régionaux ou des outils de planification, des stratégies ou des politiques. 2 points par expérience	12
Connaissance linguistique	2
<i>Maîtrise du français : 1 point</i>	1
<i>Maîtrise de l'anglais : 1 point</i>	1
TOTAL	80

13 Contacts

Pour tout renseignement complémentaire, les Consultants actifs dans le bassin de la Volta, intéressé(e)s pourront s'adresser par courriel (secretariat.abv@gmail.com) au plus tard le **16/12/2024** à 16 heures 30 minutes, Heure Locale du Burkina Faso à la Direction Exécutive de

de l'Autorité du Bassin de la Volta, Sise à Ouaga 2000, Avenue Sembène Ousmane, 10 BP 13621 Ouagadougou 10, Burkina Faso, Tél : (+226) 25 37 60 67 / 25 37 64 85.

14 Note de réserve sur une éventuelle annulation de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres peut être annulé dans une des conditions ci-après :

- la concurrence aurait été insuffisante ;
- aucune offre conforme au dossier d'appel d'offres n'aurait été reçue;
- les offres admises au dépouillement dépasseraient largement le budget disponible.

ANNEXE 1 : CADRE DE PRESENTATION DU BUDGET (EN FCFA – HT)

N°	DESIGNATION	U	Qté	Prix Unitaire en FCFA	Prix total en FCFA
1	Honoraires				
1.1	Chef de mission	H-J			
1.2	Expert Planificateur	H-J			
	<i>sous-total 1</i>				
2	FONCTIONNEMENT (au maximum 30% des honoraires en frais remboursables)				
2.1	Communication	ff			
2.2	Déplacement	ff			
2.3	Secrétariat	ff			
	<i>sous-total 2</i>				
	TOTAL (HT) 1+ 2				

Fait à....., le.....2024

Le soumissionnaire

(Nom, prénoms, signature et cacheté)